



Le Rapide

**De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles**

Jeudi, le 10 septembre 2026

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 676-26

Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires remplaçant le règlement numéro 593-21
« Règlement portant sur la délégation de pouvoirs et le contrôle budgétaire remplaçant le règlement 565-19 »

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière par intérim, M^{me} Cindy Morin-St-Ours, de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026, le Conseil de cette municipalité a adopté le règlement 676-26 intitulé : Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires remplaçant le règlement numéro 593-21
« Règlement portant sur la délégation de pouvoirs et le contrôle budgétaire remplaçant le règlement 565-19 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 165, rue O'Hurley, Saint-Gilles, Qc G0S 2P0, durant les heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.st-gilles.qc.ca

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était.

- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 10^e jour du mois de septembre 2026.



Cindy Morin-St-Ours, greffière par intérim

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 677-26

Règlement sur la gestion contractuelle, remplaçant le règlement 563-19

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière par intérim, M^{me} Cindy Morin-St-Ours, de la Municipalité de Saint-Gilles, que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026, le Conseil de cette municipalité a adopté le règlement 677-26 intitulé
« Règlement sur la gestion contractuelle, remplaçant le règlement 563-19 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 165, rue O'Hurley, Saint-Gilles, Qc G0S 2P0, durant les heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.st-gilles.qc.ca

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi, s'il en était.

- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gilles, au Québec, ce 10^e jour du mois de septembre 2026.



Cindy Morin-St-Ours, greffière par intérim